

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie de Préaux, sous la présidence de Madame MOURIER-DUVIGNAUD Karine, Adjointe au Maire

Présents : M. MARMEY Frédéric, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. FOUREL Jean-Philippe, Mme CHAZOT Catherine, M. CROS Maxime, Mme ALBUS Karine, Mme FAURIE Odile, Mme VANDENEYNDÉ Myriam, Mme ALLEMAND Josiane

Absents Excusés : M. ROCHE Christian, M. OLLIVIER Frédéric

Secrétaire de séance : Mme ALBUS Karine

M. ROCHE C. a donné pouvoir à Mme MOURIER-DUVIGNAUD K pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. OLLIVIER F. a donné pouvoir à Mme CHAZOT C. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Mme MOURIER-DUVIGNAUD ouvre la séance en excusant M. le maire pour son absence à la réunion de ce conseil municipal.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2025 a été approuvé.

DELIBERATIONS

A - Décision modificative n°1 au budget assainissement 2025

Madame l'adjointe au maire présente au conseil municipal la décision modificative n°1 au budget assainissement 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°1 suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		131 (13) : Subventions d'équipement reçues	-78 828,00
		1318 (13) : des tiers	78 828,00
			0,00
Total Dépenses		Total Recettes	0,00

- Charge le maire ou un adjoint de toutes les démarches et signatures utiles.

B - Suppressions et créations de postes : agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) agent d'entretien des locaux scolaires

Madame l'adjointe au maire rappelle au conseil municipal la demande faite par un adjoint technique en CDI qui souhaite modifier ses horaires sur son poste d'agent d'entretien des locaux scolaires.

Madame l'adjointe au maire précise que le contrat d'adjoint technique de 11h semaine pour l'entretien des locaux scolaires serait supprimé et remplacé par un contrat au même poste de 5h30 semaine.

Afin de pallier le manque d'heures pour l'entretien des locaux scolaires, le contrat ATSEM actuel (16h25) serait supprimé et remplacé par une création de poste ATSEM à 22h semaine.

Madame l'adjointe au maire propose, au vu de l'avis favorable émis par le centre de gestion de l'Ardèche, de :

- Supprimer le poste d'agent d'entretien des locaux scolaires au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 11h et d'en créer un nouveau pour une durée hebdomadaire de 5h30 annualisées à partir du 30 août 2025
- Supprimer le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 16h25 afin d'en établir un nouveau d'une durée hebdomadaire de 22h annualisées à partir du 30 août 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE

- 1 – d'accéder à la proposition de Madame l'adjointe au maire,
- 2 – de créer à compter du 30 août 2025 un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, échelle C2 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 22h annualisées et de supprimer le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 16h25,
- 3 – de créer, à compter du 30 août 2025 un poste d'agent d'entretien des locaux scolaires au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, échelle C1 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 5h30 annualisées et de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 11h,
- 4 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de des emplois ainsi créés sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, et des adjoints techniques,
- 5 – les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

C - Transaction foncière Ardèche Habitat / Commune de Préaux

Madame l'adjointe au maire présente au conseil municipal le projet de division de la propriété appartenant à Ardèche Habitat parcelles AE 359, 362, 366, 367, 368, 369 Résidence Le chemin de l'école n°2.

Elle précise que Ardèche Habitat souhaite céder à la commune l'emprise du talus situé sur une partie le long de la voie communale le Chemin de l'école surface d'environ 277 m² repère (9) du plan de division établi par le Cabinet Julien & Associés d'Annonay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve la cession d'Ardèche Habitat à la commune de la surface de terrain d'environ 277 m² repère (9) du plan de division établi par le Cabinet Julien & Associés d'Annonay à l'euro symbolique.
- Dit qu'Ardèche Habitat prendra en charge tous les frais liés à cette transaction (frais de géomètre, frais de notaire ou d'acte administratif...)
- Charge le maire ou un adjoint de toutes les démarches et signatures utiles.

D - Demande de soutien au Département de l'Ardèche pour le déneigement des voiries communales pour la campagne hivernale 2024-2025

Madame l'adjointe au maire rappelle au conseil municipal que conformément au règlement d'aide aux collectivités ardéchoises, voté par l'assemblée départementale le 17/06/2022 la commune de Préaux a la possibilité de solliciter une subvention au titre du déneigement des voiries communales pour l'hiver 2024-2025.

Elle propose au conseil municipal de solliciter l'aide du Département de l'Ardèche pour le déneigement de la voirie au cours de cet hiver 2024-2025.

L'ensemble des prestations réalisées sur tout le territoire de la commune a engendré une dépense totale de 3410.77 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Sollicite l'aide du Département de l'Ardèche pour le déneigement de la voirie communale au cours de cet hiver 2024-2025
- Charge le maire ou un adjoint de toutes les démarches et signatures utiles

E - Aménagement de la mairie et extension et rénovation de la salle polyvalente - Demande de subvention à la Communauté de Communes du Val d'Ay

Madame l'adjointe au maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Val d'Ay a décidé d'attribuer des subventions à ses communes membres pour leurs investissements dans le cadre des fonds de concours.

Madame l'adjointe au maire propose au conseil municipal de présenter le dossier d'extension et rénovation de la salle polyvalente de Préaux, et l'aménagement de la nouvelle mairie. Il propose de solliciter la Communauté de Communes du Val d'Ay. Pour cette opération les travaux sont estimés à 943 830,00 euros HT, la subvention sollicitée est de 50 000,00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention de 50 000,00 euros HT de la Communauté de communes du Val d'Ay pour l'aménagement de la mairie et l'extension et la rénovation de la salle polyvalente,
- Charge le maire ou un adjoint de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de cette opération.

Présentation des esquises du projet d'aménagement de la mairie et extension et rénovation de la salle polyvalente

Le conseil municipal examine les esquises établies par le Cabinet d'Architecture Pascal Carrillo.

Avantages :

- Utilisation des bâtiments existants
- Ramener la mairie au centre du village

Inconvénients :

- Moins de places de parking qu'à la place de la mairie
- La salle des fêtes peut devenir une salle de mariage / une salle culturelle / moins réservée, alors que le limiteur de niveau sonore a déjà diminué le nombre de location de la salle des fêtes pour des fêtes familiales en soirée

Questions / remarques du conseil municipal sur le projet présenté :

- la commune a acquis un terrain pour agrandir et le cimetière et réaliser des places de parking proches de la salle des fêtes
- Est-ce qu'il faut agrandir cette salle ou en construire une nouvelle ailleurs ?
- Est-ce que la commune a vraiment le besoin d'agrandir la salle des fêtes ou alors réaliser un rafraîchissement ?
- Sur le projet : si la cuisine reste à l'état alors que le bar est déplacé de l'autre côté de la salle – pas pratique pour les utilisateurs
- La commune pourrait demander l'avis du CAUE sur le projet
- Proposition : Réaliser une consultation citoyenne sur le projet.

Mme Mourier-Duvignaud rappelle que la commission village sera réunie, ainsi que tous les conseillers qui le souhaitent pour étudier ce projet.

DIVERSES INFORMATIONS

✓ Questions – Informations diverses :

- **Plantations** : Les plantations ont été réalisées dans le village. Le cèdre sera planté à l'automne. Les agents doivent arroser une à deux fois par semaine.
- **Abris vélos** : Mme Mourier-Duvignaud informe le conseil qu'elle étudie l'installation d'abris vélos sécurisés à la place de la mairie, et à l'ex. local poubelle de place de la fontaine.
- **Barbecue** : M. Marmey informe le conseil qu'une demande lui a été faite concernant l'installation d'un barbecue à la place Martin, vers le city stade.
- **Voirie communale** :
 - Un conseiller informe le conseil qu'au chemin qui part aux Lichères à Seyaret un noisetier déborde sur le chemin risquant de gêner la circulation. A voir si le noisetier est sur le domaine public ou privé.
 - M. Fourel informe le conseil que des travaux ont été réalisés sur le chemin du Col, d'autres vont être réalisés Chemin de Dareyres, et chemin de Préforel.

- **Parking de Seyaret** : un conseiller rappelle la demande de déplacement d'un boîtier électrique afin de pouvoir tomber une partie du mur en pierre du parking pour faciliter la circulation des engins agricoles.
- **Rallye du Bassin Annonéen du 19 avril 2025** : Un conseiller municipal remercie la personne qui lui a envoyé la Gendarmerie afin qu'elle se tienne à l'écart du Rallye.
- **Eclairage Public** : Une lampe d'éclairage public au hameau de Seyaret éclaire jour et nuit. Une demande d'intervention devra être réalisée auprès du SDE07.
- **Bibliothèque Municipale Les Buveurs d'Encre** : la bibliothèque réouvre ce dimanche 25 mai. Cette semaine a eu lieu l'accueil des classes et des bébés, de bons retours ont été dit sur ces nouveaux locaux appréciés par tous, locaux très agréables.
- **Chemins de randonnées** : un conseiller demande quand les chemins de randonnées vont être débroussaillés car la végétation est très haute. M. Marmey précise qu'il a constaté ce jour que le débroussaillage des chemins de randonnées est en cours.

Le conseil municipal prend acte de toutes ces informations.

Les adjoints au maire vont étudier toutes les demandes faites lors de ce conseil.

La séance est levée à 21h46

Le secrétaire de séance

ALBUS Karine



L'Adjointe au Maire

Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine